

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le mercredi 27 avril 2022, à 18 heures 30,
en vidéoconférence Teams**

Présences : M^{mes} Stéphanie Beupré, représentante du soutien
Bianca Bousquet, parent
Isabelle Crête, enseignante
Nadine Gauthier, directrice
Mélanie Larouche, enseignante
Amélie Lizotte, parent
Annick Moreau, parent

MM. Richard Blondeau, parent
Marc Fortin, enseignant (*retard 19 h 20*)
Komi Vinyo Moti, parent (*retard 18 h 43*)

Absences : M^{me} Carolyne Jolin, représentante du Service de garde
Mylène Bouchard, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

5.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

5.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

5.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE21-22-23 IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 5.1 Accueil et mot de bienvenue
- 5.2 Vérification du quorum
- 5.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2022
- 5.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2022
- 5.6 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 5.7 Activité des finissants 21 juin et journée compensatoire 22 juin
- 5.8 Sortie au Camp Trois-Saumons (classes de 5^e année) et journée compensatoire
- 5.9 Critères de sélection de la direction d'établissement
- 5.10 Cadre de fonctionnement du Service de garde 2022-2023

Suivi de dossiers

- 5.11 Présentation de Mme Josée, enseignante de 5^e année – Projet Chromebook
- 5.12 Bonification des postes au Service de garde – Présentation de Mme Stéphanie
- 5.13 Suivi projet éducatif

Informations

- 5.14 De la présidence
- 5.15 Du représentant au Comité de parents du CSSDPS
- 5.16 Du représentant de la communauté
- 5.17 Du Service de garde
- 5.18 De la direction
- 5.19 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 5.20 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

5.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2022

CE21-22-24 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2022

Aucun suivi à faire.

5.6 QUESTIONS DU PUBLIC

Comme madame Josée Rainville, enseignante de 5^e année et LEAD technopédagogique, est déjà disponible, il est entendu de traiter immédiatement le point 5.11 afin de la libérer rapidement. Elle entretient donc les membres sur le projet informatique vécu présentement dans les deux classes de 5^e année. En fait, chaque élève a un ordinateur Chromebook prêté pour l'année et il peut également l'utiliser à la maison à titre d'outil scolaire. Après avoir décrit le fonctionnement et les avantages de ce projet au quotidien, elle répond aux interrogations soulevées par les parents.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

5.7 ACTIVITÉ DES FINISSANTS 21 JUIN ET JOURNÉE COMPENSATOIRE 22 JUIN

Afin de souligner la fin du primaire, les élèves de 6^e année vivront une belle soirée le 21 juin prochain. Ils quitteront l'école à 16 h 15 en autobus et se dirigeront vers le Quai Louis-Jolliet pour un souper-croisière sur le fleuve, avec un retour à l'école prévu vers 21 h. Les parents des deux classes ont accepté cette activité et en ont déboursé le coût d'environ 65 \$. Une journée de congé compensatoire est demandée pour le lendemain, soit le mercredi 22 juin.

CE21-22-25 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que l'activité des finissants du 21 juin et la journée de congé compensatoire du 22 juin pour les deux classes de 6^e année soient approuvées, telles que présentées par la direction. Le Service de garde sera ouvert pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité

5.8 SORTIE AU CAMP TROIS-SAUMONS (CLASSES DE 5^e ANNÉE) ET JOURNÉE COMPENSATOIRE

Les élèves des deux classes de 5^e année iront passer la journée du 7 juin prochain au Camp Trois-Saumons où ils vivront de belles activités sportives. Plus de 90 % des parents concernés ont accepté cette sortie et d'en défrayer le coût de 54,90 \$. Comme les deux groupes quitteront l'école à 7 h 15 pour revenir en soirée (vers 20 h 30), une journée de congé compensatoire est donc demandée pour le mercredi 8 juin 2022.

CE21-22-26 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Amélie Lizotte que la sortie au Camp Trois-Saumons du 7 juin et la journée de congé compensatoire du 8 juin pour les deux classes de 5^e année soient approuvées, telles que présentées par la direction. Le Service de garde sera ouvert pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité

5.9 CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Afin de permettre une discussion plus ouverte, madame Nadine Gauthier ferme son micro et quitte momentanément la séance. Monsieur Richard Blondeau rappelle ensuite les critères sélectionnés l'année dernière.

CE21-22-27 CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que les critères de sélection de la direction d'école retenus par le Conseil d'établissement de l'école des Cimes soient approuvés, tels que rédigés l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité

5.10 CADRE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2022-2023

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, présente les changements apportés au Cadre de fonctionnement du Service de garde pour 2022-2023.

CE21-22-28 CONSIDÉRANT que l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Cadre de fonctionnement du Service de garde et présentées au Conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'encadrement du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à l'égard du fonctionnement des services de garde, encadrement explicité dans le Cadre d'organisation des services de garde;

CONSIDÉRANT le fait que le Service de garde est l'un des services offerts par l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que le Cadre de fonctionnement du Service de garde de l'école des Cimes pour 2022-2023 soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

SUIVI DE DOSSIERS

5.11 PRÉSENTATION DE MME JOSÉE ENSEIGNANTE DE 5^e ANNÉE – PROJET CHROMEBOOK

Traité au point 5.6 du présent ordre du jour.

5.12 BONIFICATION DES POSTES AU SERVICE DE GARDE – PRÉSENTATION DE MME STÉPHANIE

Madame Nadine Gauthier décrit les réflexions ayant mené le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à bonifier les postes des éducateurs en service de garde, le tout dans le but d'assurer une meilleure rétention des employés. À l'école des Cimes, il a été établi que les besoins seront au niveau de la surveillance des élèves et de l'aide pédagogique; le tout sera peaufiné lorsque la clientèle sera mieux connue. Madame Stéphanie Beaupré confirme d'ailleurs que neuf postes ont ainsi été bonifiés à 35 heures par semaine. Concernant l'aide pédagogique, les éducateurs intéressés devront suivre une formation à cet effet.

5.13 SUIVI PROJET ÉDUCATIF

Aucun suivi.

INFORMATIONS

5.14 DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à transmettre.

5.15 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSDPS

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSDPS, résume les points traités lors de la rencontre du 13 avril 2022. La prochaine séance se tiendra le 8 juin 2022.

5.16 DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque, animateur à la *Maison des jeunes*, étant absent, ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

5.17 DU SERVICE DE GARDE

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, transmet les informations suivantes :

- ✓ Il y a présentement une soixantaine d'inscriptions de plus que cette année, ce qui permet d'ajouter des postes d'éducateurs pour 2022-2023;
- ✓ À partir du 18 mai prochain, diverses activités extérieures seront offertes les mercredis midis et les jeudis après l'école;
- ✓ Lors de la dernière journée pédagogique (soit le 3 juin), il y a possibilité d'une sortie en kayak pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année inscrits au Service de garde (les places disponibles seront ensuite offertes aux non inscrits). Des démarches à ce sujet sont présentement en cours.

5.18 DE LA DIRECTION

Madame Nadine Gauthier mentionne qu'elle devrait pouvoir présenter l'organisation scolaire prévue pour 2022-2023 lors de la prochaine séance. Elle souligne être en questionnement sur la façon d'annoncer les classes à degrés multiples aux parents concernés, tout en précisant que le CSSDPS travaille présentement sur la façon de publiciser ce type de classes. En terminant, mesdames Amélie Lizotte et Bianca Bousquet, parents, s'offrent pour faire, au besoin, une présentation sur ce sujet qu'elles connaissent bien.

5.19 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Aucune autre question ou commentaire.

5.20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 25.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin